

Convocations envoyées le 22 avril 2014  
Nombre de conseillers en exercice : 23 – Présents : 22 Exprimés : 23

**PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 28 AVRIL 2014 – 20 H 30**

L'an deux mil quatorze, le vingt-huit du mois d'avril à vingt heures trente, le Conseil Municipal, dûment convoqué par Monsieur le Maire, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de M. MELLUL, Maire.

**PRESENTS :** M. RAUX, Mme RAISIN, Mme GLOAGUEN, M. DUFOUR, Mme ROY, M. SITBON, Maires-adjoints, Mme PASTURE, M. LARIDAN,, M. GIROD, Mme VAN DER LEE, M. CHANZY, Mme ROUSSIN, M. HENNEQUIN, Mme DAVID, M. HENRIET, Mme HANKAR, Mme CARTIER-BOISTARD, M. PARENT, M. LEPLAT, Mme GILLETTE, M. TECHER Conseillers Municipaux,

**ABSENTS EXCUSES**

Mme GESTIN, procuration à M. DUFOUR

**SECRETAIRE DE SEANCE**

Mme Aline VAN DER LEE est élue secrétaire de séance à l'unanimité.

**COMPTE DE GESTION 2013**

Monsieur le Maire donne la parole à Mme RAISIN, Maire-adjointe déléguée aux Finances qui indique que l'exécution des dépenses et des recettes relatives à l'exercice 2013 a été réalisée par le Trésorier d'Ezanville et que le compte de gestion établi par ce dernier est conforme au compte administratif soumis à l'approbation du Conseil Municipal suivant l'ordre du jour.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal **APPROUVE A L'UNANIMITE**, le compte de Gestion 2013.

**COMPTE ADMINISTRATIF 2013**

Madame RAISIN présente le compte administratif 2013 qui se présente comme suit :

|                    | FONCTIONNEMENT | INVESTISSEMENT | TOTAL        |
|--------------------|----------------|----------------|--------------|
| dépenses           | 3 489 374,33   | 2 019 359,51   | 5 508 733,84 |
| recettes           | 3 811 704,58   | 1 719 654,16   | 5 531 358,74 |
| résultat antérieur | 334 119,71     | -304 185,08    | 29 934,63    |
| résultat total     | 656 449,96     | -603 890,43    | 52 559,53    |
|                    |                |                |              |

Les dépenses et recettes de fonctionnement ont été exécutées respectivement à 82,82 % et à 98,27 %

Pour l'investissement les dépenses ont été réalisées à 63,24 % et les recettes à 49,17 %

Conformément à la législation en vigueur, M. MELLUL, Maire, quitte la séance pour le vote de ce compte administratif, désigne Madame RAISIN. Présidente de la séance, qui soumet au vote ce compte administratif.

Le Conseil Municipal, siégeant sous la présidence de Madame RAISIN

- vu le code général des collectivités territoriales,
- vu l'instruction budgétaire M 14,
- vu la délibération du 9 avril 2013 approuvant le budget primitif,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal **APPROUVE A L'UNANIMITE** le compte administratif comme décrit ci-dessus.

### **AFFECTATION DES RESULTATS**

Sur le rapport de Mme. RAISIN, Maire adjointe déléguée aux finances,

#### **LE CONSEIL MUNICIPAL,**

- Vu le code Général des Collectivités territoriales,
- Vu l'instruction budgétaire M14,
- Vu le compte administratif 2013,

Il est proposé que les résultats de l'exercice 201 qui se traduisent par un excédent de 656 449.96 € et un déficit d'investissement de 603 890.43 € + un reste à réaliser de - 49 443.56 € soit pris en compte dans le budget primitif 2014 de la manière suivante :

Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL A L'UNANIMITE,**

**DECIDE** l'affectation en recette d'investissement du budget primitif 2014, excédent de fonctionnement capitalisé (compte 1068) de 653 333.99 €,

**DECIDE** l'affectation en recette de fonctionnement du Budget primitif 2014 (article 002) de l'excédent de fonctionnement de 3 115.97 €,

**DECIDE** le report en dépenses d'investissement du Budget primitif 2014 (article 001) du déficit d'investissement de 603 890.43 €.

### **VOTE DES TAUX D'IMPOSITION 2014**

Après en avoir délibéré, le **CONSEIL MUNICIPAL, DECIDE A L'UNANIMITE** de conserver les mêmes taux d'imposition que 2013, à savoir :

- taxe d'habitation : 14.80 %,
- foncier bâti : 12.93 %,
- foncier non bâti : 51.59 %,
- contribution foncière des entreprises : 15.26 %.

### **FIXATION DU MONTANT IMPARTI AUX FOURNITURES ET AUX SORTIES POUR LES ECOLES**

Après en avoir délibéré, le **CONSEIL MUNICIPAL, DECIDE A L'UNANIMITE**, de fixer la participation de la commune pour les fournitures scolaires à 58 € par élève, et la participation pour les sorties scolaires à 26 € par élève.

### **MAINTIEN DES AMORTISSEMENTS**

Après en avoir délibéré, le **CONSEIL MUNICIPAL, DECIDE A L'UNANIMITE** de maintenir la comptabilité d'amortissement.

### **BUDGET PRIMITIF 2014**

Madame RAISIN, présente le budget de la commune qui s'équilibre en recettes et dépenses pour un montant total de

**6 120 644,60.**

Réparti ainsi :      fonctionnement .....      3 727 314,00  
                         Investissement.....      2 393 330.60

**Après en avoir délibéré, le CONSEIL MUNICIPAL, APPROUVE par 18 voix « pour » et 5 « abstentions » (Mme CARTIER-BOISTARD, M. PARENT, M. LEPLAT, Mme GILLETTE, M. TECHER), le budget primitif 2014 comme décrit ci-dessus.**

#### **AUTORISATION DONNEE AU MAIRE POUR DEMANDER LA SUBVENTION D'EQUIPEMENT DES TERRITOIRES RURAUX (DETR)**

Après en avoir délibéré, le **CONSEIL MUNICIPAL, AUTORISE, A L'UNANIMITE** Monsieur le Maire à effectuer une demande de subvention au titre de la DETR et de signer tous les documents nécessaires.

#### **COMPTE DE GESTION 2013 BUDGET ASSAINISSEMENT**

Monsieur Jean-Pierre LARIDAN, adjoint au Maire, délégué aux budgets annexes, indique que l'exécution des dépenses et des recettes relatives à l'exercice 2013 a été réalisé par le Trésorier d'Ezanville et que le compte de gestion établi par ce dernier est conforme au compte administratif soumis à l'approbation du Conseil Municipal suivant l'ordre du jour.

Après en avoir Délibéré, le Conseil Municipal, **APPROUVE A L'UNANIMITE**, le Compte de Gestion 2013 du budget Assainissement.

#### **COMPTE ADMINISTRATIF 2013 BUDGET ASSAINISSEMENT**

Le compte administratif 2013 laisse apparaître les résultats suivants :

##### **1 -FONCTIONNEMENT.**

Recettes réalisées sur 2013 : - 222 198.04 €  
Dépenses réalisées sur 2013 :      36 299.45 €  
Résultat de l'exercice 2013 :      185 898.59 €

Report excédent 2013 :                      0 €  
Soit un résultat cumulé de                      185 898.59 €

##### **2 – INVESTISSEMENT**

Recettes réalisées sur 2013 : 672 408.93 €  
Dépenses réalisées sur 2013 : 104 491.02 €  
Résultat de l'exercice 2013 : 567 917.91 €

Report de l'excédent 2012 : 258 315.22 €  
Soit un résultat cumulé de : 826 233.13 €

Recettes Restes à réaliser : 445 960.00 €  
Dépenses Restes à réaliser : 1 469 066.00 €  
Résultat Restes à réaliser : - 1 023 106.00 €

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal **APPROUVE A L'UNANIMITE** le compte administratif 2013 du budget assainissement.

#### **AFFECTATION DU RESULTAT ASSAINISSEMENT**

Madame RAISIN propose au conseil municipal, après avoir entendu et approuvé le compte administratif 2013, statuant sur le résultat,

Constatant que le compte administratif laisse apparaître un excédent d'exploitation 185 898.59 €,

**PROPOSE** d'affecter le résultat d'exploitation ainsi qu'il suit :

**D'AFFECTER** en réserve d'investissement (compte 1068) : **133 882.59 €**

DE REPORTER en section de fonctionnement : **52 016.00 €**

Après en avoir délibéré Le Conseil Municipal **APPROUVE A L'UNANIMITE** l'affectation des résultats décrit ci-dessus.

#### **BUDGET PRIMITIF ASSAINISSEMENT 2014**

Le budget unique d'assainissement 2014 se résume ainsi :

Section d'exploitation : recettes et dépenses           76 794.00 €,  
Section d'investissement : recettes et dépenses : 1 510 711.59 €.

Après en avoir délibéré Le Conseil Municipal **APPROUVE par 18 voix « Pour » et 5 « Abstentions » (Mme CARTIER-BOISTARD, M. PARENT, M. LEPLAT, Mme GILLETTE, M. TECHER)**  
le budget primitif 2014 assainissement.

#### **ELECTION DE 2 TITULAIRES ET 2 SUPPLEANTS AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU LYCEE PROFESSIONNEL**

Mme GLOAGUEN et Mme ROUSSIN sont élues déléguées titulaires au conseil d'administration du lycée professionnel Jean Mermoz par 18 voix « Pour » et 5 « abstentions » (Mme CARTIER-BOISTARD, M.PARENT, M. LEPLAT, M. GILLETTE, M. TECHER)

M. DUFOUR et Mme VAN DER LEE sont élus délégués suppléants par 18 voix « pour » et 5 « abstentions » (Mme CARTIER-BOISTARD, M. PARENT, M. LEPLAT, Mme GILLETTE, M. TECHER)

#### **ELECTION DE 2 TITULAIRES ET 2 SUPPLEANTS AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU COLLEGE MARCEL PAGNOL**

Mme GLOAGUEN et Mme ROUSSIN sont élues déléguées titulaires au conseil d'administration du collège Marcel Pagnol par 18 voix « Pour » et 5 « abstentions » (Mme CARTIER-BOISTARD, M.PARENT, M. LEPLAT, M. GILLETTE, M. TECHER)

M. DUFOUR et Mme VAN DER LEE sont élus délégués suppléants par 18 voix « pour » et 5 « abstentions » (Mme CARTIER-BOISTARD, M. PARENT, M. LEPLAT, Mme GILLETTE, M. TECHER)

#### **TIRAGE AU SORT DES JURYS D'ASSISE**

En partant de la liste électorale, 9 jurés ont été tirés au sort pour siéger au jury d'assises.

#### **QUESTIONS DIVERSES**

Monsieur le Maire donne la parole à Mme GLOAGUEN qui rend compte à l'assemblée de l'avancée du dossier sur les rythmes scolaires.

Vers 22 h 00, l'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée